

**PROJET DE TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE**

**ENTRE**

**La société STUDIO 3B**  
*société absorbante*

**ET**

**La société ADHEQUAT**  
*société absorbée*

## TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE

### ENTRE LES SOUSSIGNEES :

1. **La société STUDIO 3B**, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est 56 boulevard Davout – 75020, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 483 103, représentée par sa présidente, la société VEXIO, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est 2 place Gustave Toudouze – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 162 707, elle-même représentée par son président, Monsieur Arthur Fournel, et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désignée la « **Société Absorbante** » ou « **STUDIO 3B** »,

### ET

2. **La société ADHEQUAT**, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est 263 avenue du Général Leclerc – 94700 Maisons-Alfort, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 447 990 250, représentée par sa présidente, la société STUDIO 3 B désignée ci-dessus, et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désignée la « **Société Absorbée** » ou « **ADHEQUAT** »,

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ensemble dénommées  
les **Parties** ».

Il a été convenu comme suit des modalités et conditions de la fusion par absorption d'ADHEQUAT par STUDIO 3B.

## **I – PRESENTATION DES SOCIETES**

### **1.1. STUDIO 3B**

STUDIO 3B est une société par actions simplifiée qui exerce principalement une activité :

- d'impression numérique, pour moyen et grand format, en très haute définition, sur un grand nombre de supports (papier, toile de peintre, textile, bâches, vinyle, adhésifs, mur, enseigne, affiches...);
- de conception et de réalisation de stands d'exposition, stands pliables, stand banner, stands cloisons modulaires, d'oriflammes, drapeaux de potence ;
- de conception et de réalisation de bâches grand format, banderoles et voiles publicitaires, bâches camion, toiles tendues, fanions, drapeaux et kakemonos ;
- d'impression numérique sur adhésifs pour vitrines, vitrophanie, marquage adhésifs, covering véhicules, stickers ;
- d'impression numérique pour murs, panneaux de chantier et palissades ; activités répertoriées sous le code APE 8219Z.

Elle a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 12 novembre 2112.

Le capital social de la société STUDIO 3B s'élève à la somme de 200.000 € et est divisé en 20.000 (vingt mille) actions de 10 (dix) euros de valeur nominale chacune, de même catégorie, intégralement libérées et attribuées aux associés au prorata de leurs apports.

A la date des présentes, les actions de la société STUDIO 3B ne sont inscrites sur aucun marché réglementé.

STUDIO 3B n'a émis aucune valeur mobilière donnant ou non accès à son capital, ni octroyé d'option d'achat ou de souscription d'actions, autre que les actions composant son capital social.

### **1.2. ADHEQUAT**

ADHEQUAT est une société par actions simplifiée qui exerce principalement une activité :

- de fabrication d'enseigne, de signalisation intérieure et extérieure, de lettres adhésives, d'impression numérique, de conception graphique et de communication publicitaire ; activités répertoriées sous le code APE 1813Z.

Elle a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 7 avril 2102.

A

Le capital social de la société ADHEQUAT s'élève à la somme de 100.000 € et est divisé en 10.000 (dix mille) actions de 10 (dix) euros de valeur nominale chacune, de même catégorie, intégralement libérées et attribuées aux associés au prorata de leurs apports.

A la date des présentes, les actions de la société ADHEQUAT ne sont inscrites sur aucun marché réglementé.

ADHEQUAT n'a émis aucune valeur mobilière donnant ou non accès à son capital, ni octroyé d'option d'achat ou de souscription d'actions, autre que les actions composant son capital social.

## **II – LIENS ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANT A LA FUSION**

### **2.1. Capital social**

La Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant la totalité du capital social de la Société Absorbée, et s'engage à conserver cette participation jusqu'à la réalisation définitive de l'opération de fusions.

En conséquence, l'opération de fusion objet des présentes sera régie par les dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce (fusion simplifiée).

Il est également précisé que la Société Absorbée ne détient aucun titre de capital de la Société Absorbante et ne détient non plus aucune de ses propres actions.

### **2.2. Cautions – dirigeants communs – filiales communes**

Aucune des sociétés n'a octroyé de caution au bénéfice de l'autre

### **2.3. Dirigeant(s) commun(s) :**

Monsieur Arthur FOURNEL est Président de la société VEXIO, présidente de STUDIO 3 B, Société Absorbante, et elle-même présidente de la Société Absorbée.

### **2.4. Filiale commune :**

Néant.

### **III – MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION**

STUDIO 3B détient la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbée. Dans le cadre d'une réorganisation opérationnelle du groupe constitué par les Parties, il apparaît opportun de procéder au regroupement de leurs activités respectives s'inscrivant dans un projet économique commun.

En effet, en raison de la lourdeur qu'entraîne sur le plan de la gestion administrative, financière et opérationnelle, l'existence de plusieurs entités juridiques, les Parties considèrent, dans un souci de simplification et de réduction des coûts, et afin de favoriser une cohésion des équipes, notamment commerciales et techniques, et d'appartenance à un même groupe, qu'il convient désormais d'envisager la fusion de ces deux sociétés.

Ce rapprochement permettra ainsi aux clients et partenaires des deux sociétés d'avoir une meilleure compréhension de la stratégie du groupe avec la présentation d'une offre globale par une structure unique.

### **IV – COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE LA FUSION**

L'exercice de chacune des sociétés se termine le 31 décembre de chaque année. Les comptes de STUDIO 3B et d'ADHEQUAT au 31 décembre 2015, date de clôture du dernier exercice de chacune des sociétés, ont été arrêtés par le Président de chacune des sociétés et approuvés par leurs associés les 24 juin et 25 juin 2016.

Les Parties sont convenues de se référer, pour déterminer les conditions de l'opération et l'évaluation de la Société Absorbée, aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, dont une copie figure en Annexe 1 au présent Traité.

La clôture du dernier exercice social d'ADHEQUAT étant intervenue depuis plus de six mois à la date des présentes, un état comptable intermédiaire au 30 juin 2016 a été établi selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel, lequel figure en Annexe 2 au présent traité.

Au plan comptable et fiscal, la fusion prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (« Date d'Effet »).

### **V – METHODES D'EVALUATION**

Il est précisé que, conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2004-01 du 4 mai 2004, et dans la mesure où il s'agit d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés dites « sous contrôle commun », il est retenu, comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la Société Absorbée, leur valeur nette comptable au 31 décembre 2015.

F

Sur ces bases, la valeur nette du patrimoine apporté par ADHEQUAT ressort à 447.627 euros, ainsi qu'en résulte les désignations et évaluations des éléments d'actif et de passif figurant ci-après.

#### **VI – OPERATIONS A INTERVENIR JUSQU'À LA RÉALISATION DÉFINITIVE DE LA FUSION**

A la date des présentes, il n'est pas prévu que des opérations interviennent préalablement à la Date de Réalisation de la fusion.

### **CECI ETANT EXPOSE, LA SOCIETE ABSORBANTE ET LA SOCIETE ABSORBEE ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION**

#### **VII – APPORT-FUSION**

La Société Absorbée fait apport à la Société Absorbante, par voie de fusion, conformément aux dispositions des articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, de l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine, étant précisé que :

- la fusion prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'un point de vue comptable et fiscal, et, corrélativement, les résultats de toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la Société Absorbée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion (telle que définie à l'article 11 ci-après), seront réalisés exclusivement au profit ou à la charge de la Société Absorbante, ces opérations étant considérées comme accomplies par la Société Absorbante comptablement et fiscalement ;
- les énumérations qui vont suivre sont par principe non limitatives ; l'opération de fusion, objet des présentes, constituant une transmission universelle des éléments actifs et passifs et des engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés pouvant faire l'objet d'un transfert, et composant le patrimoine de la Société Absorbée dans l'état dans lequel il se trouve à la Date de Réalisation de la fusion (telle que définie à l'article 11 ci-après) ;
- du seul fait de la réalisation de la fusion et de la transmission universelle du patrimoine d'ADHEQUAT qui en résultera, l'ensemble des actifs et des passifs de cette société, ainsi que les engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés et pouvant faire l'objet d'un transfert seront transférés à STUDIO 3B dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la fusion (telle que définie à l'article 11 ci-après).

La Société Absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée en ses lieu et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

En outre, l'apport-fusion de la Société Absorbée est consenti et accepté aux charges, clauses et conditions stipulées ci-après.

**VIII – DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES  
ET DE PASSIF PRIS EN CHARGE**

**8.1 Désignation des éléments d'actif dont la transmission est prévue**

L'apport fusion d'ADHEQUAT à STUDIO 3B comprend l'ensemble des éléments d'actif d'ADHEQUAT, à savoir, conformément à son bilan au 31 décembre 2015 (en euros) :

	<b>Brut</b>	<b>Amortissement ou dépréciation</b>	<b>Net</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets, droits similaires	29 233	10 140	19 093
Fonds commercial	40 000	/	40 000
<b>Immobilisations financières</b>			
Autres immobilisations financières	26 950	/	26 950
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	51 880	41 141	10 739
Autres immobilisations corporelles	121 157	118 130	3 027
<b>Stocks</b>			
Matières premières approvisionnements	51 294	/	51 294
En cours de productions de services	/	/	/
Produits intermédiaires et finis	/	/	/
<b>Créances</b>			
Clients et comptes rattachés	590 719	/	590 719
Autres créances	93 629	/	93 629
Valeurs mobilières de placement	/	/	/
Disponibilités	715	/	715
<b>Comptes de régularisation</b>			
Charges constatées d'avance	8 490	/	8 490
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 014 066</b>	<b>169 411</b>	<b>844 655</b>

## 8.2 Désignation des éléments de passif pris en charge par STUDIO 3B

En contrepartie des actifs qui lui sont apportés, la Société Absorbante prendra en charge et acquittera, en lieu et place de la Société Absorbée, l'intégralité du passif de cette dernière, sans aucune exception ni réserve, conformément au bilan de la Société Absorbée arrêté au 31 décembre 2015 (en euros) :

	<b>Net</b>
<b>Dettes</b>	
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	
Concours bancaires courants	338
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 631
Dettes fiscales et sociales	133 973
Autres dettes	28 086
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>397 028</b>

## 8.3 **Détermination de l'actif net apporté par la Société Absorbée au titre de la fusion**

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- Les éléments d'actifs sont apportés pour : 844.655 euros,
- Les éléments de passif sont apportés pour : 397.028 euros,
- Soit un solde de : 447.627 euros,

L'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante s'élève donc à :  
**447.627 euros.**

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désignés, la société STUDIO 3B bénéficiera des engagements reçus par la société ADHEQUAT et sera substituée à cette dernière dans la charge des engagements donnés par celle-ci.

L'apport ne comprend aucun immeuble, ni droit immobilier.

## **IX – CHARGES ET CONDITIONS GENERALES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la réalisation définitive de la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante à la Date de Réalisation (telle que définie à l'article 11 ci-après) entrainera la dissolution sans liquidation de la société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine au profit de la Société Absorbante.

La Société Absorbante sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés par la Société Absorbée dès la réalisation définitive de la fusion, et dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée à la Date de Réalisation, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires, y compris les charges fiscales et d'enregistrement, occasionnés par la dissolution de la Société Absorbée, seront transmis à la Société Absorbante.

Il est précisé que la Société Absorbante assumera l'intégralité des dettes et charges de la Société Absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée.

Le passif et les engagements hors bilan seront supportés par la Société Absorbante, laquelle sera débitrice de ces dettes et autres obligations au lieu et place de la Société Absorbée sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers de la Société Absorbée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-14 du Code de commerce, les créanciers de la Société Absorbante et de la Société Absorbée dont la créance sera antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion pourront faire opposition dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière insertion au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales ou de la mise en ligne sur le site internet de la Société Absorbée et de la Société Absorbante dudit projet de fusion (avis de projet de fusion et le présent traité) opérant la publicité du présent projet de fusion.

La Société Absorbante remplira toutes les formalités requises en vue de régulariser et de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif ou de droits apportés, tous pouvoirs étant donnés à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent traité.

La Société Absorbée déclare qu'elle n'est pas actuellement, et n'a jamais été, en cessation des paiements, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou amiable, sauvegarde ou soumise à toute autre procédure assimilée.

ADHEQUAT s'engage en outre, jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la fusion, à ne pas accomplir sans l'accord écrit préalable de STUDIO 3B, d'une part, des actes de disposition ou de nature à affecter la propriété ou la libre disposition de ses éléments d'actifs et, d'autre part, tout acte de nature à réduire la valeur de l'actif net apporté.

## **X – REMUNERATION**

### **10.1. Absence de rapport d'échange**

La Société Absorbante détenant au jour des présentes l'intégralité des actions de la Société Absorbée et, s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion, conformément au régime de la fusion simplifiée, l'apport-fusion de la Société Absorbée ne sera pas rémunérée par l'émission de nouvelles actions de la Société Absorbante.

A

Il n'y aura donc pas lieu à augmentation de capital, ni, de ce fait, à déterminer un rapport d'échange.

## **10.2. Boni de fusion**

La différence entre la valeur comptable des actions de la Société Absorbée dans les livres de la Société Absorbante, soit 1.091.000 euros, et le montant de l'actif net apporté tel que retenu à l'article 8.3 du présent traité de fusion, soit 447.627 euros, constitue un mali de fusion de 643.373 euros.

## **XI – DATE DE REALISATION DE LA FUSION**

Conformément aux dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par les associés de la Société Absorbante, ni par l'associée unique de la Société Absorbée.

Il est en outre précisé qu'à ce jour, les associés de la Société Absorbante n'envisagent pas d'user de la faculté offerte par l'article susvisé pour demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

Les Parties conviennent donc que l'opération de fusion sera effective et deviendra définitive le 31 décembre 2016 à minuit (la « Date de Réalisation »), à l'issue de cette période d'opposition des créanciers.

## **Déclarations concernant ADHEQUAT et son apport à titre de fusion**

Le représentant d'ADHEQUAT fait, ès qualité, les déclarations suivantes :

En ce qui concerne ADHEQUAT :

- qu'ADHEQUAT n'est pas actuellement et n'a jamais été en cessation des paiements, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou amiable, sauvegarde, ou soumise à toute autre procédure assimilée ;
- qu'elle n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale ou autre mesure susceptible de porter atteinte à sa capacité civile ou à la libre disposition de ses biens ;
- que la Société Absorbée est à ce jour, relativement aux éléments apportés, du paiement de ses impôts et cotisations sociales ou parafiscales exigibles, ainsi que de toutes autres obligations à l'égard de l'administration fiscale et des divers organismes de sécurité sociale ;

- que tous ses livres de comptabilité et autres registres et archives, ainsi que toutes les pièces annexes et documents justificatifs de la Société Absorbée, seront remis à STUDIO 3B à la Date de Réalisation de la fusion.

En ce qui concerne l'apport à titre de fusion :

- que l'apport ne comprend aucun immeuble, ni droit immobilier ;
- que les éléments apportés ne font l'objet d'aucun nantissement, privilège, saisie ou droit quelconque qui soit de nature à en restreindre la jouissance ou l'exercice du droit de propriété, étant entendu que certains actifs d'ADHEQUAT peuvent faire l'objet de droits réels limités, de droits de rétention ou d'autres droits ayant pris naissance et appartenant à des tiers dans le cadre de rapports contractuels ou commerciaux habituels d'ADHEQUAT ;

## **XII – DECLARATIONS ET OBLIGATIONS FISCALES**

Les représentants de la Société Absorbée ou de la Société Absorbante déclarent, ès qualités :

- que la Société Absorbée et la Société Absorbante sont des sociétés de droit français, ayant leur siège réel en France et soumises à l'impôt sur les sociétés ;
- qu'elles déclarent placer l'opération d'apport-fusion sous le régime fiscal de faveur édicté à l'article 210 A du Code Général des Impôts (« CGI ») en matière d'impôt sur les sociétés, et aux articles 816 du CGI et 301 A à 301 F de l'Annexe II au CGI en matière de droits d'enregistrement.

En conséquence, les options et engagements relatifs au présent traité s'établissent, en l'état actuel de la législation, et sous réserve de modifications de la loi et des textes réglementaires, ainsi qu'il suit :

### **12.1 Engagements de l'article 210 A du CGI**

La Société Absorbée et la Société Absorbante déclarent placer l'apport-fusion sous le régime de l'article 210 A du CGI.

La Société Absorbante s'engage, par conséquent, à :

- (a) reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée, et qui ne deviendront pas sans objet du seul fait de l'apport fusion stipulé au présent traité ainsi que, s'il y a lieu, la réserve spéciale des plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit et la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours ;
- (b) se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aurait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

#

- (c) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées, d'après la valeur qu'avaient ces immobilisations (en ce compris les titres du portefeuille assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A-6 du CGI), du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée à la Date de Réalisation ;
- (d) réintégrer dans ses bénéfices imposables, suivant les modalités et conditions prévues à l'article 210 A-3-d) du CGI, les plus-values dégagées lors de l'apport par la Société Absorbée de ses biens amortissables et, en cas de cession ultérieure d'un de ces biens, constater l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée ;
- (e) inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations reçus de la Société Absorbée pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- (f) les droits afférents à un contrat de crédit-bail étant assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A-5 du CGI, calculer, en tant que de besoin, la plus-value réalisée à l'occasion de la cession ultérieure des droits afférents à un contrat de crédit-bail d'après la valeur que ces droits avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ; et
- (g) conserver les titres de participation que la Société Absorbée aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime des sociétés mères et filiales prévu à l'article 145 du CGI.

## **12.2 Fourniture d'un état conforme (article 54 septies I du CGI)**

Conformément à l'article 54 septies I du CGI, la Société Absorbante s'engage à joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'apport-fusion de la Société Absorbée, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés et, s'il y a lieu, la valeur du mali technique de fusion mentionné au troisième alinéa du 1 de l'article 210 A.

## **12.3 Tenue d'un registre de suivi des plus-values (articles 54 septies II du CGI)**

Conformément aux dispositions de l'article 54 septies II du CGI, la Société Absorbante s'engage à porter sur un registre spécial à tenir à disposition de l'administration fiscale les plus-values dégagées lors de l'apport des éléments d'actifs non amortissables qui bénéficient d'un sursis d'imposition en application du régime spécial de l'article 210 A du CGI.

#### **12.4 Déclarations à effectuer par la Société Absorbée**

Conformément aux dispositions de l'article 54 *septies* II du CGI, la Société Absorbée s'engage à informer l'administration fiscale de sa cessation d'activité dans les 45 jours de la publication de la fusion-absorption dans un journal d'annonces légal. La Société Absorbée s'engage par ailleurs à souscrire dans un délai de 60 jours une déclaration de ses résultats non encore imposés devant faire l'objet d'une imposition immédiate, ainsi que l'état de suivi des plus-values d'apport exonérés lors de la fusion conformément à l'article 54 *septies* I du CGI.

#### **12.5 Intégration des résultats de la Société Absorbée depuis la Date d'Effet**

Par ailleurs, le présent apport-fusion prenant effet, comptablement et fiscalement, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et la Société Absorbante et la Société Absorbée ouvrant leurs exercices à la même date, les résultats de la Société Absorbée réalisés depuis cette date seront compris dans le résultat qu'arrêtera la Société Absorbante suite à la fusion.

#### **12.6 Reprise des écritures comptables de la Société Absorbée**

L'ensemble des apports étant transcrits sur la base de leur valeur nette comptable, la Société Absorbante reprendra à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuera de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée.

#### **12.7 Droits d'enregistrement**

La formalité de l'enregistrement sera effectuée au droit fixe de 500 euros, en application de l'article 816 du CGI.

#### **12.8 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

##### **1. Dispense générale de TVA**

Pour l'application de l'article 257 bis du CGI, la Société Absorbante déclare avoir pour intention d'exploiter l'universalité de biens transmise du fait de la fusion, et non simplement de liquider l'activité concernée. En conséquence, les livraisons de biens, les prestations de services et les opérations mentionnées au 6<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup> de l'article 257 du CGI, réalisées entre redevables de la TVA à l'occasion de la présente fusion, sont dispensées de TVA lors de la fusion.

La Société Absorbante, en ce qu'elle est réputée continuer la personne de la Société Absorbée, s'engage à opérer, s'il y a lieu, les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si cette dernière avait continué elle-même son exploitation.

A

La Société Absorbée et la Société Absorbante s'engagent à mentionner sur la ligne « autres opérations non-imposables » le montant total hors taxe des livraisons de biens et des prestations de services réalisées dans le cadre de la présente fusion sur leurs déclarations respectives de chiffre d'affaires CA3 souscrites au titre des périodes au cours desquelles les livraisons et prestations de services sont réalisées.

## 2. Transfert du crédit de TVA

La Société Absorbée déclare transférer purement et simplement à la Société Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de TVA dont elle disposerait à la Date de Réalisation.

### 12.9 Contribution Economique Territoriale

La CET est constituée par la cotisation foncière des entreprises (CFE) établie dans chacune des communes où l'entreprise exploite un établissement, et par la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) des entreprises déterminée sur la valeur ajoutée produite globalement par l'entreprise.

#### 1. CFE

L'année de la fusion, la CFE relative aux établissements apportés par la Société Absorbée reste due pour l'année entière par cette dernière. La Société Absorbante supportera la CFE sur ces établissements à compter de l'année suivant la fusion.

#### 2. CVAE

La Société Absorbée reste redevable de la CVAE sur la valeur ajoutée qu'elle aura produite depuis l'ouverture de l'exercice en cours à la Date de Réalisation de la fusion. La Société Absorbée reste donc redevable de la CVAE sur la valeur ajoutée produite du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la Date de Réalisation.

### 12.10 Opérations antérieures

La Société Absorbante reprend le bénéfice et la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, ou de toute autre opération assimilée, soumises au régime fiscal de faveur de la fusion en matière de droits d'enregistrement et/ou impôts sur les sociétés, ou soumises à tout autre report ou sursis d'imposition.

### 12.11 Taxe d'apprentissage et taxe sur les salaires

La Société Absorbante s'oblige à prendre en charge la taxe d'apprentissage et, le cas échéant, la taxe sur les salaires, qui pourraient demeurer dues par la Société Absorbée au jour de réalisation de la fusion et à procéder, conformément à l'article 89 du CGI, pour le compte de la Société Absorbée, dans un délai de 60 jours prévu à l'article 201 dudit Code, à la déclaration pour l'année en cours en matière de taxe d'apprentissage et, le cas échéant, de taxe sur les salaires.

### **12.12 Participation à la formation professionnelle continue**

La Société Absorbante s'oblige à prendre en charge la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue qui pourrait demeurer due par la Société Absorbée au jour de réalisation de la fusion et à procéder, conformément à l'article R. 6331-33 du Code du travail, pour le compte de la Société Absorbée, dans le délai de 60 jours, à la déclaration relative à l'année en cours ainsi qu'au versement représentatif de son obligation de participation.

### **12.13 Participation à l'effort de construction**

Conformément à l'article 163 de l'annexe II du CGI et à l'article R. 313-4 du Code de la construction et de l'habitation, la Société Absorbée sera tenue de souscrire, dans un délai de 60 jours prévu à l'article 201 du CGI, la déclaration spéciale n°2080 en matière de participation à l'effort de construction afférente à l'année en cours et à procéder au versement de la cotisation restant due le cas échéant.

## **XIII – FORMALITES**

Le présent traité sera déposé au greffe du tribunal de commerce de chacune des sociétés participantes, conformément à la réglementation en vigueur.

Les sociétés participantes n'entendent pas user de la faculté prévue à l'article R.236-2 du Code de commerce prévoyant l'insertion de l'avis de fusion des sociétés STUDIO 3 B et ADHEQUAT au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC), en usant, aux fins de publicité de cette opération, de la faculté offerte par l'article R.236-2-1 du Code de commerce, lequel dispose que « *l'insertion prévue à l'article R. 236-2 n'est pas requise lorsque, pendant une période ininterrompue commençant au plus tard trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion ou de scission, la société publie sur son site internet le projet de fusion ou de scission, dans des conditions de nature à garantir la sécurité et l'authenticité des documents.*

*Cet avis contient les mêmes mentions que pour celui prévu à l'article R. 236-2 et peut être consulté sans frais. »*

Le projet de traité de fusion des sociétés participantes sera ainsi publié sur le site internet des sociétés STUDIO 3 B et ADHEQUAT, à savoir :

<http://www.studio3b.fr/>

<http://www.adhequat.fr/>

A

#### XIV – FRAIS

La Société Absorbante supportera tous les frais, droits et honoraires afférents au présent traité, aux actes nécessaires à la réalisation de la fusion et tous frais et impôts qui en seront la conséquence directe ou indirecte.

#### XV – POUVOIRS – ELECTIONS DE DOMICILE

**15.1** Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent traité pour faire les dépôts et publications prescrits par la loi, notamment en vue de faire courir le délai d'opposition accordé aux créanciers et, d'une manière générale, pour remplir toutes formalités légales et faire toutes significations ou notifications qui pourraient être nécessaires.

Pour l'exécution du présent traité, les soussignés font, ès qualité, élection de domicile aux sièges des sociétés qu'ils représentent.

**15.2** La Société Absorbée confère tous pouvoirs à son Président, avec faculté de subdélégation, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de l'opération de fusion qui la concerne et en conséquence, si besoin était, de réitérer l'apport effectué à la Société Absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs, de certifier conformes tous actes (y compris le présent traité), d'accomplir tous actes et toutes autres formalités utiles pour faciliter et rendre opposable aux tiers la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée et notamment pour permettre la transmission de ses biens et droits immobiliers selon la réglementation qui lui est applicable et de faire toutes déclarations.

Fait à Paris, le 28 novembre 2016

En cinq (5) exemplaires originaux,

  
**STUDIO 3B**  
 56  
 75009  
 Représentée par  
 Monsieur Arthur FOURNEL  
 103 5  
 798 109  
 IMPRIMERIE À PARIS

  
**ADIEQUAT** du Général Leclerc  
 MAISONS ALFORT  
 Représentée par  
 Monsieur Arthur FOURNEL  
 99 03 05  
 10  
 SARL au Capital de 7593 €  
 RCS Créteil 447 990 250 00014  
 APE 2021

**LISTE DES ANNEXES AU TRAITE DE FUSION CONCLU  
ENTRE STUDIO 3B (Société Absorbante) et ADHEQUAT (Société Absorbée)**

<b>Annexe 1</b>	Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la Société Absorbante et de la Société Absorbée
<b>Annexe 2</b>	Etat comptable intermédiaire au 30 juin 2016 de la Société Absorbée



Société STUDIO 3B

56 Boulevard Davout

75020 PARIS

## COMPTES ANNUELS

***ACTEO SARL***

*70 Rue Signoret - Bât B21*

*Quartier Entreprise de Tournez*

*34070 MONTPELLIER*

*04 99 64 28 29*

## ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	14
Immobilisations	1 432 701		313 522	
Stocks et en cours	40 471		36 679	
Créances	490 927		385 241	
Disponibilités	32 548		192 972	
Comptes de régularisation	43 292		36 149	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 039 938</b>		<b>964 563</b>	
Capitaux propres (Dont résultat)	321 571		165 072	
Provisions risques et charges	56 498		65 072	
Dettes financières	1 223 744		365 097	
Dettes d'exploitation	493 759		421 905	
Comptes de régularisation	864		12 490	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 039 938</b>		<b>964 563</b>	

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	14
Ventes de marchandises Production de l'exercice		1 660 152		1 502 736
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises				
Marge brute de production % CA Production exercice	1 113 874		992 891	
	67.09		66.07	
Marge brute globale % CA	1 113 874		992 891	
	67.09		66.07	
Valeur ajoutée % CA	642 345		607 063	
	38.69		40.40	
Excédent brut d'exploitation % CA	181 385		174 711	
	10.93		11.63	
Résultat courant % CA	60 175		79 013	
	3.62		5.26	
Résultat net % CA	56 498		65 072	
	3.40		4.33	

RATIOS	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	14
Rotation des stocks (en nombre de jours)	49.89		54.79	
Crédit moyen client (en nombre de jours)	73.59		42.29	
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	80.72		92.09	
Solvabilité à court terme	0.83		1.18	
Autonomie financière	0.19		0.21	

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 12		Exercice N-1 31/12/2014 14	Ecart N / N-1		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	11 691	10 006	1 685	230	1 455	632.61
	Fonds commercial (1)	199 000		199 000	199 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	173 431	125 462	47 969	72 970	25 000	34.26
	Autres immobilisations corporelles	75 770	26 619	49 151	18 152	30 999	170.77
	Immobilisations en cours				1 400	1 400	100.00
	Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 091 000		1 091 000		1 091 000		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	43 895		43 895	21 770	22 125	101.63	
<b>Total II</b>	<b>1 594 788</b>	<b>162 087</b>	<b>1 432 701</b>	<b>313 522</b>	<b>1 119 178</b>	<b>356.97</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	40 471		40 471	36 679	3 792	10.34
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 498		1 498		1 498	
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	403 655		403 655	181 779	221 876	122.06
	Autres créances	85 774		85 774	203 462	117 688	57.84
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	32 548		32 548	192 972	160 424	83.13	
Charges constatées d'avance (3)	43 292		43 292	36 149	7 142	19.76	
<b>Total III</b>	<b>607 237</b>		<b>607 237</b>	<b>651 041</b>	<b>43 804</b>	<b>6.73</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 202 025</b>	<b>162 087</b>	<b>2 039 938</b>	<b>964 563</b>	<b>1 075 374</b>	<b>111.49</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 171

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 14	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	200 000	100 000	100 000	100.00
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	10 000		10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	55 072		55 072	
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	56 498	65 072	8 574	13.18
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	321 571	165 072	156 498	94.81
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 156 584	314 426	842 158	267.84
	Concours bancaires courants	379	327	53	16.18
	Emprunts et dettes financières diverses	66 781	50 344	16 437	32.65
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 657	3 629	27	0.75
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269 477	241 191	28 286	11.73
	Dettes fiscales et sociales	137 009	174 094	37 086	21.30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	64 200	2 400	61 800	NS	
Autres dettes	19 417	590	18 827	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	864	12 490	11 626	93.08
	<b>Total IV</b>	1 718 367	799 491	918 876	114.93
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		2 039 938	964 563	1 075 374	111.49
		(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	630 152	488 021	

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 14	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	893 123		893 123	698 309	194 815	27.90
Production vendue de services	726 977	40 052	767 029	804 427	37 399	4.65
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>1 620 101</b>	<b>40 052</b>	<b>1 660 152</b>	<b>1 502 736</b>	<b>157 416</b>	<b>10.48</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			191	372	181	48.65
Autres produits						
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 660 343</b>	<b>1 503 108</b>	<b>157 235</b>	<b>10.46</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			295 844	317 842	21 998	6.90
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			3 792	36	32 887	89.66
Autres achats et charges externes *			725 755	614 509	111 246	18.10
Impôts, taxes et versements assimilés			16 151	27 023	10 872	40.23
Salaires et traitements			344 385	315 528	28 857	9.15
Charges sociales			100 424	89 802	10 622	11.83
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			83 569	80 291	3 278	4.08
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			9	66	57	86.09
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 562 346</b>	<b>1 408 383</b>	<b>153 963</b>	<b>10.93</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>97 998</b>	<b>94 725</b>	<b>3 272</b>	<b>3.45</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015 12	31/12/2014 14	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	37 822	15 712	22 110	140.72
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	37 822	15 712	22 110	140.72
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	37 822	15 712	22 110	140.72
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	60 175	79 013	18 838	23.84
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 300		3 300	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	3 300		3 300	
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	187	212	25	11.79
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 227		2 227	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	2 414	212	2 202	NS
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	886	212	1 098	517.92
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 563	13 729	9 166	66.76
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	1 663 643	1 503 108	160 535	10.68
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	1 607 145	1 438 036	169 109	11.76
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	56 498	65 072	8 574	13.18

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Société STUDIO 3B  
56 Boulevard Davout

75020 PARIS

**ANNEXE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

**ACTEO SARL**

70 Rue Signoret - Bât B21

Quartier Entreprise de Tournez

34070 MONTPELLIER

04 99 64 28 29

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 039 937.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 660 152.19 Euros et dégageant un bénéfice de 56 498.36 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Il s'agit du second exercice social de la Société STUDIO 3B qui, après avoir acquis un fonds de commerce en 12.2013, a procédé à une opération de croissance externe au cours de cet exercice en procédant à l'acquisition de 100% du capital de la SAS ADHEQUAT dont le siège social est à Maisons-Alfort (94). Les synergies de ce rapprochement doivent permettre une augmentation sensible de la rentabilité future de chacune des structures.

STUDIO 3B a procédé, à ce titre, à une augmentation de capital de 100.000 €, réalisée par apports en numéraire des associés.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 17 761€. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	199 501		11 190
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	140 656		36 776
Installations générales agencements aménagements divers	2 631		42 519
Matériel de transport	9 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 255		1 364
<b>TOTAL</b>	<b>172 542</b>		<b>80 659</b>
Autres participations			1 091 000
Prêts, autres immobilisations financières	21 770		22 125
<b>TOTAL</b>	<b>21 770</b>		<b>1 113 125</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>393 813</b>		<b>1 204 974</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			210 691	210 691
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 000	173 431	173 431
Installations générales agencements aménagements divers			45 150	45 150
Matériel de transport			9 000	9 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 619	21 619
<b>TOTAL</b>		<b>4 000</b>	<b>249 201</b>	<b>249 201</b>
Autres participations			1 091 000	1 091 000
Prêts, autres immobilisations financières			43 895	43 895
<b>TOTAL</b>			<b>1 134 895</b>	<b>1 134 895</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 000</b>	<b>1 594 788</b>	<b>1 594 788</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	271	9 735		10 006
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	67 686	59 549	1 773	125 462
Installations générales agencements aménagements divers	320	2 674		2 994
Matériel de transport	4 858	4 142		9 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 156	7 469		14 625
TOTAL	80 020	73 834	1 773	152 081
TOTAL GENERAL	80 291	83 569	1 773	162 087

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	9 735				
Instal.techniques matériel outillage indus.	59 549				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 674				
Matériel de transport	4 142				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 469				
TOTAL	73 834				
TOTAL GENERAL	83 569				

### Etat des provisions

#### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	43 895	1 171	42 724
Autres créances clients	403 655	403 655	
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 070	1 070	
Impôts sur les bénéfices	13 468	13 468	
Taxe sur la valeur ajoutée	38 731	38 731	
Groupe et associés	6 751	6 751	
Débiteurs divers	20 753	20 753	
Charges constatées d'avance	43 292	43 292	
TOTAL	576 616	533 892	42 724

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 493	6 493		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 150 470	108 255	752 965	289 250
Fournisseurs et comptes rattachés	269 477	269 477		
Personnel et comptes rattachés	44 670	44 670		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 951	28 951		
Taxe sur la valeur ajoutée	43 686	43 686		
Autres impôts taxes et assimilés	19 702	19 702		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	64 200	64 200		
Groupe et associés	66 781	20 781	46 000	
Autres dettes	19 417	19 417		
Produits constatés d'avance	864	864		
<b>TOTAL</b>	<b>1 714 711</b>	<b>626 496</b>	<b>798 965</b>	<b>289 250</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	885 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	48 044			

### Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	10 000	10 000		20 000

### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	360 000			360 000	
Total	360 000			360 000	

Acquisition du fonds en 12.2013.

### Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	
Agencements et aménagements	Linéaire	2 ans
Installations techniques	Linéaire	1; 2; 3; 7 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1; 2; 3; 5; 7;10
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1; 2; 3 ans
Mobilier	Linéaire	2 ans

### Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	95 400
Total	95 400

### Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 493
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 354
Dettes fiscales et sociales	49 948
Autres dettes	11 140
Total	191 935

### Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	43 292
Total	43 292
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	864
Total	864

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	1 091 000		
Créances clients et comptes rattachés	115 601		
Emprunts et dettes financières diverses	18 029	49 144	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54	102 480	

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	1 150 470
- Prêt rachat fonds de commerce	265 470
- Prêt BPI achat titres ADHEQUAT	442 500
- Prêt CE achat titres ADHEQUAT	442 500
Total	1 150 470

#### Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	± 06.12.2013
Montant initial de cette garantie	± 360 000
Montant restant dû en capital	± 265 470
Date de fin d'échéance de la garantie	± 03/12/2020
Nature de la sûreté réelle	± Nantissement de fonds de commerce en 2ème rang ± Subrogation dans le privilège de vendeur de fonds.
Emprunt du	± 02.09.2015
Montant initial de cette garantie	± 442 500
Montant restant dû en capital	± 442 500
Date de fin d'échéance de la garantie	± 02/08/2022
Nature de la sûreté réelle	± Contre-garantie BPI à hauteur de 40%. ± Nantissement de 100% des titres de la SAS ADHEQUAT
Emprunt du	± 31.08.2015
Montant initial de cette garantie	± 22 125
Montant restant dû en capital	± 442 500
Date de fin d'échéance de la garantie	± 31/07/2022
Nature de la sûreté réelle	± Retenue de garantie de 5% du montant du prêt ± Engagement de conserver les titres durant le prêt

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### **Crédit bail**

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			292 270		292 270
Amortissements					
- dotations de l'exercice			35 459		35 459
Total			35 459		35 459
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			1 001		1 001
- exercice			39 101		39 101
Total			40 102		40 102
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			62 423		62 423
- entre 1 et 5 ans			197 119		197 119
Total			259 542		259 542
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans			2 923		2 923
Total			2 923		2 923
Montant en charge sur l'exercice			39 098		39 098

**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L.233-15 et Art. R.123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaire du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
<b>A. Renseignements détaillés</b> - Filiales détenues à + de 50% - ADHEQUAT SAS - Participations détenues entre 10 et 50 %	100 000	447 626	100.00	1 091 000	1 091 000			1 554 447	49 061	
<b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										



Société ADHEQUAT SAS

263 AVENUE GENERAL LECLERC

94700 MAISONS ALFORT

## COMPTES ANNUELS

***ACTEO SARL***

*70 Rue Signoret - Bât B21*

*Quartier Entreprise de Tournez*

*34070 MONTPELLIER*

*04 99 64 28 29*

## ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12
Immobilisations	99 809		89 787	
Stocks et en cours	51 294		35 368	
Créances	684 348		393 734	
Disponibilités	715		120 448	
Comptes de régularisation	8 490		6 747	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>844 655</b>		<b>646 084</b>	
Capitaux propres (Dont résultat)	447 626		398 565	
Provisions risques et charges	49 061		60 709	
Dettes financières	338		39	
Dettes d'exploitation	396 691		247 480	
Comptes de régularisation				
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>844 655</b>		<b>646 084</b>	

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12
Ventes de marchandises Production de l'exercice	1 554 447		1 429 263	
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises				
Marge brute de production % CA Production exercice	1 174 897	75.58	1 131 288	79.15
Marge brute globale % CA	1 174 897	75.58	1 131 288	79.15
Valeur ajoutée % CA	664 110	42.72	779 063	54.51
Excédent brut d'exploitation % CA	97 659	6.28	87 941	6.15
Résultat courant % CA	60 522	3.89	63 551	4.45
Résultat net % CA	49 061	3.16	60 709	4.25

RATIOS	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2015	12	31/12/2014	12
Rotation des stocks (en nombre de jours)	62.23		45.35	
Crédit moyen client (en nombre de jours)	114.31		100.72	
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	81.40		29.43	
Solvabilité à court terme	1.73		2.08	
Autonomie financière	1.13		1.61	

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 12		Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à moins)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	29 233	10 140	19 093	579	18 514	NS
	Fonds commercial (1)	40 000		40 000	40 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	51 880	41 141	10 739	8 872	1 867	21.04
	Autres immobilisations corporelles	121 157	118 130	3 027	13 860	10 833	78.16
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	26 950		26 950	26 475	475	1.79	
<b>Total II</b>	269 220	169 411	99 809	89 787	10 023	11.16	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	51 294		51 294	35 368	15 926	45.03
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	590 719		590 719	383 384	207 335	54.08
	Autres créances	93 629		93 629	10 350	83 278	804.60
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	715		715	120 448	119 734	99.41	
Charges constatées d'avance (3)	8 490		8 490	6 747	1 742	25.82	
<b>Total III</b>	744 846		744 846	556 298	188 548	33.89	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 014 066	169 411	844 655	646 084	198 571	30.73	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

4 450

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2015 12	31/12/2014 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRIÉS	Capital (Dont versé : 100 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000	100 000		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	762	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	297 803	237 094	60 709	25.61
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	49 061	60 709	11 648	19.19
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	447 626	398 565	49 061	12.31
AUTRES FONDS PROPRIÉS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	338		338	
	Emprunts et dettes financières diverses		39	39	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 631	53 918	180 714	335.16	
Dettes fiscales et sociales	133 973	173 582	39 608	22.82	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	28 086	19 981	8 106	40.57	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	<b>Total IV</b>	397 029	247 519	149 510	60.40
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	844 655	646 084	198 571	30.73
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	397 029	247 519		

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015			Exercice N-1 31/12/2014		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	12	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	612 141		612 141			612 141	
Production vendue de services	942 306		942 306	1 429 263		486 956	34.07
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>1 554 447</b>		<b>1 554 447</b>	<b>1 429 263</b>		<b>125 185</b>	<b>8.76</b>
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			19 015			19 015	
Autres produits			100	593		493	83.10
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 573 563</b>	<b>1 429 855</b>		<b>143 708</b>	<b>10.05</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			312 659	290 175		22 484	7.75
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			15 926	9 414		6 513	69.10
Autres achats et charges externes *			593 605	369 438		224 166	60.68
Impôts, taxes et versements assimilés			9 604	22 624		13 020	57.70
Salaires et traitements			403 807	476 611		72 803	15.20
Charges sociales			153 039	191 887		38 847	20.30
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 799	14 720		3 079	20.92
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				10 035		10 035	100.00
Dotations aux provisions							
Autres charges			23 871	228		23 643	NS
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 498 458</b>	<b>1 366 305</b>		<b>132 154</b>	<b>9.67</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>75 105</b>	<b>63 551</b>		<b>11 554</b>	<b>18.18</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015	31/12/2014	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	14 583		14 583	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	14 583		14 583	
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	14 583		14 583	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	60 522	63 551	3 029	4.77-
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 830	19 000	6 830	35.95
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	25 830	19 000	6 830	35.95
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51	418	367	87.80-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	25 801		25 801	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	25 852	418	25 434	NS
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	22	18 582	18 604	100.12-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	11 439	21 424	9 985	46.61-
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	1 599 394	1 448 855	150 538	10.39
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	1 550 332	1 388 147	162 186	11.68
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	49 061	60 709	11 648	19.19-

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Société ADHEQUAT SAS  
263 AVENUE GENERAL LECLERC

94700 MAISONS ALFORT

**ANNEXE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

**ACTEO SARL**  
70 Rue Signoret - Bât B21  
Quartier Entreprise de Tournez  
34070 MONTPELLIER  
04 99 64 28 29

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 844 655.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 554 447.47 Euros et dégageant un bénéfice de 49 061.11 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

La société STUDIO 3B a acquis, au cours de l'exercice 100% du capital de la SAS ADHEQUAT.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 9 407 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 333		19 900
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	46 132		5 748
Installations générales agencements aménagements divers	86 164		1 095
Matériel de transport	572		25 830
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 750		575
<b>TOTAL</b>	<b>165 619</b>		<b>33 248</b>
Prêts, autres immobilisations financières	26 475		475
<b>TOTAL</b>	<b>26 475</b>		<b>475</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>241 427</b>		<b>53 623</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			69 233	69 233
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			51 880	51 880
Installations générales agencements aménagements divers			87 259	87 259
Matériel de transport		25 830	572	572
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			33 325	33 325
<b>TOTAL</b>		<b>25 830</b>	<b>173 037</b>	<b>173 037</b>
Prêts, autres immobilisations financières			26 950	26 950
<b>TOTAL</b>			<b>26 950</b>	<b>26 950</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>25 830</b>	<b>269 220</b>	<b>269 220</b>

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	8 754	1 386		10 140
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	37 260	3 881		41 141
Installations générales agencements aménagements divers	82 475	2 155		84 630
Matériel de transport	572	29	29	572
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 579	10 348		32 927
<b>TOTAL</b>	<b>142 886</b>	<b>16 413</b>	<b>29</b>	<b>159 271</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>151 641</b>	<b>17 799</b>	<b>29</b>	<b>169 411</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 386				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 848	2 033			
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 155				
Matériel de transport	29				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 348				
TOTAL	14 380	2 033			
TOTAL GENERAL	15 766	2 033			

### Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	16 495		16 495		
TOTAL	16 495		16 495		
TOTAL GENERAL	16 495		16 495		
Dont dotations et reprises d'exploitation			16 495		

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	26 950	4 450	22 500
Autres créances clients	590 719	590 719	
Impôts sur les bénéfices	14 033	14 033	
Taxe sur la valeur ajoutée	37 971	37 971	
Groupe et associés	18 029	18 029	
Débiteurs divers	23 596	23 596	
Charges constatées d'avance	8 490	8 490	
TOTAL	719 788	697 288	22 500

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	338	338		
Fournisseurs et comptes rattachés	234 631	234 631		
Personnel et comptes rattachés	20 263	20 263		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 209	40 209		
Taxe sur la valeur ajoutée	67 981	67 981		
Autres impôts taxes et assimilés	5 520	5 520		
Autres dettes	28 086	28 086		
TOTAL	397 029	397 029		

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs n. en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1 000.0000	100			100

### Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	9 233	100.00
LOGICIELS	19 900	20.00

### Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### Dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	18 729
Total	18 729

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	338
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 317
Dettes fiscales et sociales	14 434
Autres dettes	19 141
<b>Total</b>	<b>150 229</b>

### Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 490
<b>Total</b>	<b>8 490</b>

### Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	54		
Autres créances	18 029		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 601		

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			471 530	21 070	492 600
Amortissements					
- dotations de l'exercice			92 020	7 024	99 044
Total			92 020	7 024	99 044
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			222 313	4 952	227 265
- exercice			104 374	7 428	111 802
Total			326 687	12 380	339 067
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			88 952	7 428	96 379
- entre 1 et 5 ans			99 131	2 476	101 607
Total			188 082	9 904	197 986
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			1 214		1 214
- entre 1 et 5 ans			3 501	15	3 516
Total			4 715	15	4 730
Montant en charge sur l'exercice			98 291	14 625	112 916

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Avantage en nature	2 520
Total	2 520



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2016 6		Exercice N-1 31/12/2015 1	Ecart N / N-1		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à soustraire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	29 233	12 114	17 119	19 093	1 974	10,34
	Fonds commercial (1)	40 000		40 000	40 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	52 299	43 126	9 173	10 739	1 566	14,39
	Autres immobilisations corporelles	121 157	118 896	2 260	3 027	766	25,32
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	26 950		26 950	26 950			
<b>Total II</b>	269 639	174 136	95 503	99 809	4 307	4,32	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	54 265		54 265	51 294	2 971	5,79
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	311 487		311 487	590 719	279 232	47,27
	Autres créances	300 353		300 353	93 629	206 724	220,79
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	16 130		16 130	715	15 415	NS	
Charges constatées d'avance (3)	9 056		9 056	8 490	567	6,67	
<b>Total III</b>	691 291		691 291	744 846	53 554	7,73	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	960 930	174 136	786 794	844 655	57 861	6,85	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2016	31/12/2015	Euros	%
CAPITAUX PROPRIES	Capital (Dont versé : Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000	100 000		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	762	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	346 864	297 803	49 061	16.47
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	47 080	49 061	1 981	4.04
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	494 707	447 626	47 080	10.52
AUTRES FONDS PROPRIES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	3 194	338	2 856	844.61
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 717	234 631	32 914	14.03	
Dettes fiscales et sociales	81 176	133 973	52 797	39.41	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	6 000	28 086	22 086	78.64	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	<b>Total IV</b>	292 087	397 029	104 941	26.43
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	786 794	844 655	57 861	6.85
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	292 087	397 029		

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2016 6			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/06/2015 12		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	649 556		649 556	612 141		37 415	6.11
Production vendue de services	12 389		12 389	942 306		929 917	98.89
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	661 945		661 945	1 554 447		892 502	57.42
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				19 015		19 015	100.00
Autres produits			3 130	100		3 030	NS
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			665 075	1 573 563		908 488	57.73
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			144 889	312 659		167 770	53.66
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2 971	15 126		12 955	81.34
Autres achats et charges externes *			292 520	593 605		301 084	50.73
Impôts, taxes et versements assimilés			5 897	9 604		3 707	38.80
Salaires et traitements			121 603	403 807		282 204	69.89
Charges sociales			41 644	153 039		111 395	72.79
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 725	17 799		13 074	73.45
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			696	23 871		23 175	97.08
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			609 005	1 498 458		889 454	59.34
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			56 071	75 105		19 034	25.34
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2016 6	31/12/2015 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	49	14 583	14 534	99,66
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	49	14 583	14 534	99,66
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<del>49</del>	<del>14 583</del>	14 534	99,66
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	56 022	60 522	4 500	7,94
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 726		3 726	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		25 830	25 800	100,00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	3 726	25 830	22 104	85,98
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 395	51	2 344	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		25 801	25 801	100,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	2 395	25 852	23 457	90,74
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	1 331	<del>22</del>	1 353	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	10 272	11 439	1 167	10,38
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	668 801	1 599 394	930 590	58,18
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	621 721	1 550 332	928 612	59,90
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	47 080	49 062	1 981	4,04

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées